CR Réunion du groupe Finances Locales
29 Octobre 2015

Document de travail - ne pas diffuser

Discussion sur la base des conclusions de la première séance (cf. compte-rendu du 8 octobre) et de la note de travail diffusée par Jean-Pierre Cremer ('annexe à la réunion du 29oct'), disponibles en ligne.

I. Liste des items de travail envisagés

1. Critères caractérisant la richesse des communes, la fiscalité et la solidarité ;

CF. proposition de JP Cremer ; auxquels il est proposé en séance d'ajouter des critères sur la dette, la CAF (capacité d'autofinancement) et l'investissement.

2. Travail sur les services publics métropolitains

. Constat du manque d'intégration métropolitaine du point de vue budgétaire mais il serait sans doute contre productif d'en parler en terme purement budgétaire (trop risqué politiquement notamment). Il faut donc en parler du point de vue des services, et donc de l'habitant, du vécu quotidien étayé par des chiffres sérieux (« Finances Locales : Le fonctionnement budgétaire du point de vue de l'habitant »).

. Proposition de Jean Péré (exemple de la piscine de l'Union) pour avoir un angle d'approche qui prenne mieux en compte les attentes des élus (et pour pouvoir répondre au moins en partie à la saisine). Le cas de la piscine de l'Union est un bon rappel à la réalité : ce n'est pas seulement la Métropole qui est confrontée à la difficulté budgétaire mais bien également les 37 communes. C'est une bonne opportunité de positionner le Codev sur ce qui fait sens : le traitement des difficultés de la communauté métropolitaine comprise dans sa totalité, et non pas un focus sur une de ses entités même si c'est la seule entité à porter le nom de Métropole (on a un point de sémantique à régler : peut-être faut-il préciser quand on parle de l'EPIC Métropole et quand on parle de la Métropole en tant que communauté des habitants et des collectivités). Pour rester sur le cas de la piscine (à approfondir car sujet à peine évoqué) on a bien deux approches possibles pour traiter le sujet des difficultés budgétaires de la commune support : soit, et c'est ce qui semble avoir été choisi, la Métropole vote un règlement de la DSC qui vient compenser en partie la perte de DGF, soit la Métropole s'intéresse au service public piscine et cherche les voies d'un accès équitable de tous les habitants, ce qui passe par un transfert de compétence suivi (ou précédé) d'un schéma de desserte en piscine lui-même produit d'une véritable politique éducative et sportive. C'est évidemment plus ambitieux et exigeant mais cela a du sens et cela "fait Métropole".

3. Synthèse budgétaire

Nécessité d'avoir / de réaliser une une synthèse de la situation globale financière et de la question fiscale (base et effort fiscal, etc.) et de la relation entre la Métropole et les communes.
> Travail d'analyse sur la base des documents budgétaires

4. Financement dits innovant ou alternatif (participatifs, PPP,...)

Constat de la première réunion : les financements dits innovants/alternatifs sont sans doute marginaux par rapport aux ressources qui pourraient être dégagées par une meilleure intégration métropolitaine. Par ailleurs, il y a un fétichisme des élus vers des type de partenariats avec les acteurs privés (sous l'influence du New Public Management anglo-saxon) alors qu'il existe des modèles (très) anciens de partenariats (concessions, délégation de service public, SEM……) qui

ont fait la preuve de leur capacité à innover et qui souffrent principalement d'un effet de mode et du lobby du BTP et des banquiers et des avocats d'affaires.
> Ce constat reste-t-il un constat interne au groupe ? Est-ce que le groupe formule un avis/note sur cette question ? L'objectif est de relativiser la croyance des élus sans pour autant brider l'innovation toujours possible.

5. Benchmark au niveau national
CF. texte de Jean-Pierre Cremer (point peu discuté en réunion faute de temps)
Il faut montrer que d'autres métropoles on mis en place un schéma de cohérence des service public

II. Modalités de réalisation

Le travail est donc considérable. Comment y arriver ?
- Prioriser dans le temps certaines questions, périmètre ou type de service
- Trouver des solutions pour sous-traiter le travail d'analyse (document budgétaires + entretiens auprès des services techniques)
Proposition de JPCremer pour cadrer le travail au regard des moyens/force de travail du Codev :
Logique de grande masses/agrégats sur des masses budgétaires + exemples plus précis sur des exemples de certains services pas réellement intégrés/gérés de façon métropolitaine (comme les déchets, activités péri-scolaires, tarifs de l'eau (à vérifier) ou autres...)

Calendrier
. Prévoir de lancer une première tranche du travail d'analyse identifié dans le courant du premier semestre 2016 (une fois déterminée une modalité de sous-traitance du travail d'analyse)
. D'ici là, établir un cahier des charges plus précis (priorités)
. D'ici là, travail sur un document préliminaire qui face le lien entre la saisine et le travail que le groupe souhaite engager (de façon éventuellement à pouvoir justifier une mise à disposition de moyens supplémentaires).

III. Nota : choses à faire avant la prochaine réunion (19 novembre)

- Diffusion du CR de la réunion du 8
- Prévoir une audition d'Etienne Morin (préciser la commande avec avec MCJ)
- Contacter Nathalie Laval-Madère (Master 2, possibilité de trouver des étudiants Master 2 collectivité territorial pour explorer la possibilité d'employer un étudiant via une société de portage (ou asso du coté de science po?) > JPC
- Explorer la possibilité de faire travail un fonctionnaire (trouver un administrateur) en prestations de service ? > Pierre Lef
- Possibilité de se faire aider par des techniciens Toulouse métropole > prise de contact avec les techniciens/cadres pouvant y consacrer du temps (demander à Mme Laskawiec).